Montbéliard

Journées d'étude à Montbéliard 30 et 31 mars 2007

Centre de Conférences Montbéliard Saint-Georges

Egalité des chances, éducation en scolaire et péri-scolaire : l'accueil à la journée, des tout-petits aux enfants du primaire à Montbéliard

Interventions



LA PETITE ENFANCE A MONTBELIARD

Les différentes structures

1) Les crèches collectives :

- Plusieurs structures gérées par le Centre Communal d'Action Sociale permettent d'accueillir les enfants de moins de 6 ans.
 - 1) Les crèches collectives : permettent un accueil régulier pour les enfants de 10 semaines à 4 ans. Les parents travaillent ou poursuivent des études (réservé aux habitants de Montbéliard).

Les demandes sont examinées une fois par mois au cours d'une réunion des directrices des structures et les places disponibles sont accordées dans l'ordre d'inscription sauf pour les fratries.

Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels de la petite enfance (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture).

Un médecin vacataire assure le suivi médical des enfants (une visite médicale avant l'entrée de l'enfant en crèche et une visite médicale par trimestre).

L'équipe assure le relais éducatif des parents, aide l'enfant à s'épanouir au sein du groupe, tout en respectant son propre rythme.

Les enfants participent à des activités : jeux, (en extérieur et intérieur) éveil musical, contes, travaux manuels...

La participation financière est calculée en fonction des revenus des parents et du temps d'accueil.

Pour une famille de 1 enfant, la participation des parents est de 0.06% des revenus mensuels.

Exemple:

- revenus mensuels des parents : 1500€

2) Les haltes d'enfants :

3) Le multi - accueil :

4) la crèche familiale :

- participation horaire: 1500 X 0.06% = 0.90 €
- Coût pour 10h par jour 20 jours dans le mois 0.90 X 10 X 20 = 180 € qui comprend l'accueil et l'alimentation de l'enfant.
- Pour l'année 2007, les revenus pris en compte sont entre 545 € et 4310 € soit une participation des parents entre
 0.32 € et 2.58 € par heure.
- * La Pomme Verte : située à la Petite Hollande, elle propose 40 places du lundi au vendredi de 7 à 19 heures. Les enfants sont accueillis 4 ou 5 jours par semaine.
- * Saint Georges : au Centre Ville, 18 enfants sont accueillis du lundi au samedi de 7 à 20 heures .Un même enfant peut venir 4 ou 5 jours par semaine.
- 2) Les haltes d'enfants sont ouvertes aux enfants de 3 mois à 6 ans, montbéliardais et non montbéliardais.

Permettent aux parents de disposer de temps libre pour se distraire, travailler à temps partiel ou se consacrer à diverses obligations.

La structure permet de socialiser l'enfant, le préparer à la séparation parentale en douceur et propose différentes activités.

La participation des parents est également calculée en fonction des revenus des parents: 0.50€ à 3 € par heure.

- * les Petits Mousses : Petite Hollande, ouverts lundi, mardi, jeudi, de 8h15 à11h45 et de 13h45 à 17h30 et mercredi, vendredi de 8h15 à 17h30 pour 20 enfants.
- 3) Le multi-accueil : dans la même structure se trouvent le fonctionnement crèche et le fonctionnement halte d'enfants.

*Les Virelitous : Centre Ville, ouverts du lundi au samedi inclus pour 25 enfants pour des petits temps d'accueil : 2 -2,5 ou 3 jours par semaine en crèche.

*Les Pioulis : Chiffogne, ouverts du lundi au vendredi pour 30 enfants.

4) La crèche familiale

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles agréées qui ont l'autorisation d'accueillir entre 1 à 3 enfants.

5) L'accueil périscolaire :

Financement des structures

Les assistantes maternelles ont une visite régulière de la responsable afin de suivre le développement de l'enfant et la qualité de l'accueil.

Tout le matériel de puériculture (lits, siège, landau...) est fourni par le service.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 à 19 heures.

• <u>5)L'accueil périscolaire</u>: pour les enfants entre 3 et 6 ans habitant à Montbéliard, scolarisés en école maternelle, accueillis avant la classe dans l'heure de midi, après la classe, le mercredi et les congés scolaires.

Les trajets entre l'école et le domicile de l'assistante maternelle ou la structure sont assurés par le personnel.

- * Accueil périscolaire familial : au domicile d'assistantes maternelles agréées habitant près des écoles : du lundi au vendredì de 7 à 19 heures.
- * Accueil périscolaire St Georges : 15 enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 7 à 20 heures.

Participation des parents : 18%.

Participation de la Caisse d'Allocations Familiales : 28%.

Participation Ville de Montbéliard : 54 %.

Réflexions sur le rythme, les habitudes de l'enfant

Chaque enfant est accueilli en tenant compte de la spécificité de ses besoins :

*Une discussion a lieu avec les parents et la directrice avant l'entrée de l'enfant en structure pour que le parent fasse connaître les habitudes de vie de l'enfant :

- alimentation (nom du lait pour bébé, quantité, nombre de biberons, horaires, aliments mixés, moulinés, en morceaux, position de l'enfant au cours du repas dans les bras, dans un siège, une chaise ...
- sommeil, (besoin de sommeil -jour et rythme nuit, chambre obscurcie le jour ou non, rites d'endormissement, position de sommeil pour les bébés (dos, côté), objet accompagnant le sommeil (doudou)
- apprentissage de la propreté (a besoin de couche, utilise les toilettes...)

Dans la mesure du possible, toutes ces informations sont mises en pratique pendant l'accueil de l'enfant qui n'est jamais réveillé et son repas est donné à son réveil après avoir été réchauffé.

*Un cahier individuel pour chaque enfant est rempli :

- le matin par les parents qui indiquent si un événement particulier est à faire connaître au personnel de la crèche : durée du sommeil, petit déjeuner ou 1^{er} biberon pris et quantité, petite maladie...
- tout au long de la journée par le personnel de la crèche : temps de sommeil, alimentation (horaire et quantité pour les bébés), qualité de l'appétit, animation suivie, fièvre...

*Les enfants accueillis appartiennent à différentes ethnies ayant des habitudes familiales et culturelles variées :

Les familles peuvent être monoparentales, recomposées...

Bien connaître la situation familiale permet sans jugement de mieux prendre en charge l'enfant.

Il est important que les enfants reçoivent de leurs parents leur histoire, leur mode de vie, leurs références afin de bien s'enraciner dans leur culture.

Il s'agit pour les professionnelles :

- d'écouter les parents et leurs façons de faire
- d'aider l'enfant à faire connaissance progressivement avec des façons de faire et d'être différentes dans ce nouveau milieu de vie. Il s'agit d'un accompagnement favorisant l'intégration sociale de l'enfant
- aider cet enfant à avoir un sentiment de continuité entre les différentes pratiques des adultes qui prennent soin de lui (ceci demande dialogue ,écoute, respect).

Les professionnelles n'ont pas à adopter les habitudes des parents : c'est une façon de protéger et respecter le lien parent-enfant et

non de se substituer à ceux-ci.

*L'intégration des règles, des limites et des interdits demande à l'enfant du temps et un accompagnement attentif de la part de l'adulte.

Les professionnelles doivent :

- aménager les locaux de manière à limiter au maximum les dangers mais en permettant aux enfants de prendre des risques calculés (sécurité)
- mettre en place des règles précises et stables (respect de l'autre, de ses affaires, de ses activités...)
- reconnaître et valoriser les progrès de l'enfant
- savoir négocier et discuter avec l'enfant .



ACCUEIL DES ECOLIERS - 3 à 16 ans

1. Présentation du service - de l'intervenant

Directeur du service jeunesse, affaires scolaires et sportives (JASS) de la ville de Montbéliard, j'ai une formation d'animateur socioéducatif. Je suis arrivé à Montbéliard en 1996, mais depuis bientôt 30 ans je gère dans les villes des services, des établissements accueillant des enfants de 2 ans à 17 ans, voire plus, en dehors du temps de l'école.

Qu'ils soient appelés centres de loisirs, accueil, garderie, périscolaire, cantine, ou autre.

Ce sont un mode de garde pour les plus jeunes. Les familles peuvent nous les confier en toute sécurité

Ils sont à la fois un lieu de loisirs et d'éducation pour tous.

Une particularité à Montbéliard, certaines de ces activités sont confiées à des associations, la MJC Petite Hollande, et l'établissement régional Léo Lagrange du grand Est, qui dispose de deux lieux d'implantation ; un centre de loisirs à Victor Hugo, et du Pôle Animation des Batteries du Parc (PABP).

Nos contraintes sont la sécurité, la fiabilité, la valeur pédagogique des activités, le sérieux des animateurs, les coûts des services.

2. Le système scolaire.

Le système scolaire, pour les enfants de 6 à 16 ans repose en France sur un état centralisateur fort et les collectivités territoriales chargés des missions logistiques.

La base de ce système a été au début du 19^{ème} la volonté de créer un état français unificateur. Obligation de parler la langue française et non plus des dialectes régionaux. Volonté de limiter l'influence des églises, et de faire connaître partout les mêmes idées.

Obligation pour chaque mairie de fournir le « maison d'école », avec des logements pour les instituteurs.

Scolarité obligatoire de 6 à 14 ans pour les garçons et les filles.

Les « hussards noirs de la République », formés au séminaire laïque, c'est à dire à l'école normale du département, fonctionnaires de l'Etat central, allaient porter la bonne parole et éduquer les citoyens.

Des écoles laïques, c'est à dire avec non pas seulement une absence de religion, mais une volonté de gommer les appartenances pour un modèle niant les particularités.

C'est également l'origine de la blouse scolaire, qui nivelle les classes sociales en habillant tout le monde de la même façon.

Toutefois la République a été obligée d'accepter certains aménagements :

Des vacances scolaires longues en été, pendant la période où il faut beaucoup de main d'œuvre aux champs

Un jour libre de classe chaque semaine pour laisser place à l'enseignement religieux Le dimanche consacré à la famille.

Cette école centralisée, a toutefois évolué au cours du 20^{ème} siècle.

Ouverture sur le monde du travail, l'économique, mais en même temps sanctuarisation des écoles.

Un monde enseignant très fermé, des fonctionnaires embrassant une unique carrière, mais l'ouverture des écoles normales, son rattachement à l'université.

Je passe rapidement sur les évolutions des années 1950 - 1970, scolarité prolongée à 16 ans, jour de congés passant du jeudi au mercredi, collège unique.

Toutefois si à l'origine le système était finalement « normalisateur », le creuset d'une intégration ; sur les vingt dernières années je vois deux évolutions divergentes :

- d'une part respecter les différences, c'est à dire non plus demander à l'enfant de s'intégrer au système, mais au contraire adapter les écoles à l'accueil de chaque enfant pris individuellement
- d'autre part déplacer vers l'école la responsabilité éducative de chacun d'entre-nous.

Deux exemples ; en France chaque fois qu'il y a un problème de société, vous entendrez pratiquement toujours un politique dire « on va demander à l'école de l'enseigner ». C'est vrai de la sécurité routière, de la natation, de la lutte contre l'obésité et du brevet de secouriste.

- Autre image, la société en général et les parents en particulier délèguent de plus en plus la « chose éducative » à l'école, au système éducatif. Avec comme conséquence une attitude de simple consommateur, qui attendent presque tout de l'école, se retrouvent seul face à un système complexe, et finalement s'y opposent dès qu'il y a une difficulté.

Quelques chiffres?

Il y aurait selon le Ministère 12 111 900 élèves dans le primaire et le secondaire. Le Ministère comporterait 1 143 555 agents. Son budget est de 66 milliards d'euros (en 2006). Environ un agent pour 10.6 élèves.

Globalement les dépenses pour l'éducation (2004) seraient chiffrées à 116,3 milliards d'euros (Dépense totale de la société française pour l'éducation - Etat, collectivités territoriales, entreprises, ménages, etc.)

3. Le système éducatif

Je vais maintenant enchaîner sur l'ensemble du système éducatif.

Je vous propose la lecture suivante :

Il comprend trois grands piliers

- la famille
- l'école, le système scolaire
- les autres lieux d'accueil pré et post scolaire, l'extrascolaire.

Je vous ai parlé de l'école.

Vous connaissez probablement aussi bien que moi les familles, avec leurs différences et leur complexité face à la notion encore nouvelle de familles éclatées, de familles recomposées.

Quels sont les autres lieux d'accueil?

Je ne vais pas seulement parler de Montbéliard, mais des dispositifs existant généralement dans les villes de France, avec une certaine diversité.

Je vous suggère une maxime : 36000 communes, 36000 façons de gérer.

En effet, en matière de péri-scolaire, rien n'est obligatoire, seules des normes, des règles sont imposées.

Mais ce sont toujours des activités facultatives.

Temps scolaire

L'organisation de l'année scolaire est basée sur des périodes de classes séparées par des vacances scolaires.

Normalement le rythme d'une année scolaire commençant début septembre est de 7 semaines d'école séparées par 2 semaines de vacances.

Ce rythme n'est rompu que l'été, avec des vacances en juillet et août.

Pour optimiser la fréquentation des sites touristiques, notamment des stations de sport d'hiver, les vacances d'hiver (février) et de printemps (avril) sont décalées entre trois zones en métropole.

Sur une année scolaire, un enfant doit bénéficier d'au moins 36 semaines de classe, de 26 heures en primaire, réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacance des classes. Un calendrier scolaire est arrêté par le ministre de l'éducation nationale pour une période de trois années. », article L. 521-1 du code de l'éducation. Les aménagements du temps scolaire doivent respecter ces principes.

Cas particuliers

Les inspecteurs d'académie peuvent aménager localement le temps scolaire (semaine, année, etc.).

L'aménagement du temps scolaire le plus fréquent est la semaine de 4 jours. Elle consiste à aller à l'école 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi), au lieu des 4 jours et demi traditionnels (lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi matin). En compensation, les vacances scolaires sont écourtées. Les écoles ayant choisi la semaine de 4 jours bénéficient donc d'un calendrier dérogatoire des vacances scolaires. Ce calendrier peut varier d'une école à l'autre au sein d'un même département.

D'autres aménagements sont mis en place : il s'agit de semaines de 5 jours aménagés. Différents cas sont envisagés :

- Cours le mercredi matin à la place du samedi matin ;
- Diminution des horaires journaliers et récupération des heures dues en diminuant la durée des vacances.

Nous y reviendrons.

4. Les temps de la vie de l'enfant

¹ décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, modifié en 1991 Montbéliard - Journées d'Etude - 30 & 31 mars 2007

La journée de l'enfant commence à l'école vers 8 h 30 généralement, jusqu'à 11 h 30.

Il est libre pour déjeuner chez lui ou va au restaurant scolaire, chez une assistante maternelle, une gardienne.

Il revient à l'école à 13 h 20 et aura des cours jusqu'à 16 h 30.

Ensuite il rentre chez lui, a des activités par exemple sportives.

Il existe également un système d'accueil organisé par la mairie dans les écoles jusqu'à 18 h 30.

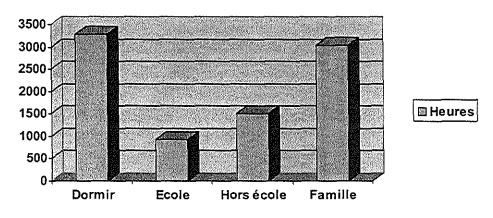
Si nous faisons le décompte,

Une année comporte 52 semaines, dont 36 de classe.

Pendant ces 36 semaines, l'enfant passera 936 heures à l'école. Mais environ 4 heures chaque jour ailleurs avant de rentrer à la maison, soit 16 heures plus 8 heures le mercredi. L'enfant passera donc 864 heures en péri et extra-scolaire.

Et pendant les 16 semaines de congés, il sera inoccupé environ 640 heures.

Annuellement 936 heures d'école, mais 1504 heures en journée hors de l'école!



Une année: 8760 heures 9 h / nuit: 3285 heures 936 heures d'école 1504 heures hors l'école 3035 heures en famille

C'est là que les clubs, associations et souvent municipalité prennent le relais.

Une semaine type en temps scolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8 h 30	Classe	Classe	ماد اندست	Classe	Classe	Classe	

11 h 30	Restaurant scolaire	Restaurant scolaire	loisirs	Restaurant scolaire	Restaurant scolaire	
13 h 20	Classe	Classe		Classe	Classe	
16 h 30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire	
18 h 30						

Je parlais dans certaines régions d'une organisation différente de la semaine scolaire.

Dans les années 1950 et 1960, ce système d'organisation du temps est contesté par des médecins qui attirent l'attention sur le "malmenage scolaire" des enfants² et par des innovations pédagogiques (classe avec mi-temps sportif en 1953, tiers-temps pédagogique en 1964, disciplines d'éveil en 1969, classes de découverte). Dès la fin des années 1970, certaines écoles et certaines communes se lancent dans des expériences d'aménagement de la semaine et de la journée. Ces initiatives prônant une " école ouverte " sur la cité, sur son environnement et ses partenaires sont accompagnées d'un engagement des associations complémentaires.

En 1990, une série de textes introduit une plus grande souplesse afin de libérer les initiatives. Il permet aux inspecteurs d'académie de modifier le calendrier scolaire sous certaines conditions. Le volume annuel horaire doit rester le même pour tous (936 heures) et la journée de classe ne doit pas dépasser 6 heures.

Nous assistons aux premières expériences de semaines de 4 jours. Cette organisation a été le plus souvent une réponse à des pressions sociales. Sa mise en place, dans certains départements, s'est généralement effectuée après une simple consultation, sans information objective concernant les travaux sur la chronobiologie des enfants, sans réflexion approfondie sur les divers temps de l'enfant et leur articulation.

C'est ainsi, en effet, qu'entre 1991 et 1993 un certain nombre de circulaires et instructions, tout en se situant dans la continuité des circulaires précédentes, apportent des exigences nouvelles :

- recherche de l'articulation avec la politique de la ville et la politique des ZEP, prise en compte des spécificités du milieu rural à travers un " projet éducatif local "
- insistance sur la qualité du projet (lutte contre l'inflation d'activités et nécessité de formation des intervenants) développement du partenariat dans le cadre d'un " espace éducatif concerté ".
- Les attributions respectives des co-éducateurs et des enseignants sont définies. Les élèves du second degré sont désormais concernés. Les CVE deviennent CVEJ (Contrat Ville Enfants Jeunes).

Une circulaire interministérielle du 31 octobre 1995 (signée par l'Education nationale, la Culture, la Jeunesse et sports rappelle la volonté commune de pérenniser la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes.

La continuité avec les textes précédents est évidente (volonté de s'appuyer sur les acquis de la chronobiologie, conviction que l'épanouissement des enfants, leur réussite scolaire, passent par une meilleure prise en compte de leurs rythmes de vie. Cependant, un pas de plus est franchi : il apparaît nécessaire de rééquilibrer les différents temps de l'enfant.

Du coup, on encourage une répartition différente du temps scolaire sur différentes périodes (journée, semaine, année). Il s'agit de travailler sur le rythme quotidien des enfants, avec l'intention de réduire le temps scolaire d'enseignement journalier. L'organisation

de la semaine doit être rééquilibrée par la mise en place d'un aménagement dans le cadre d'une organisation hebdomadaire sur au moins 5 jours. La semaine de 4 jours est donc proscrite pour les écoles qui désirent se lancer dans ces nouvelles expérimentations. Il s'agit également de dégager des plages de temps significatives pour permettre la mise en place d'activités sportives, culturelles et de loisir, tout en respectant la durée scolaire annuelle obligatoire par une réduction progressive des vacances d'été.

Même si la collaboration interministérielle sur ce dossier est réaffirmée, il apparaît vite que c'est le ministère de la Jeunesse et des Sports qui porte une politique très volontariste des aménagements des rythmes scolaires. L'Education nationale reste en retrait d'un projet dont elle n'a pas eu l'initiative, ce qui ne facilite pas toujours la mise en œuvre sur le terrain.

Nous n'avons que peu de retour d'expérience.

Certaines villes veulent revenir en arrière, car ce regroupement sur 4 jours certes libère les enfants dont les familles partent en week-end, mais délaissent les enfants qui ne sortent pas, par exemple, de leurs quartiers, installent l'oisiveté.

Les services proposés par la ville de Montbéliard

L'accueil des enfants

Matin de classe :

Un point d'accueil pour les enfants de maternelle (moins de 6 ans)

Pas d'offre pour les 6 - 11 ans.

Des propositions ont été faites, dans 4 écoles, mais il n'y a pas eu d'inscrits.

Toutefois dans une autre école, une demande existerait pour une quinzaine d'enfants, selon un sondage effectué par des parents d'élèves.

Restauration scolaire:

Les restaurants pour les écoles élémentaires, prioritairement pour les enfants dont les parents travaillent.

La prestation comporte un repas complet (4 plats), le transport, l'encadrement, les activités.

A partir de septembre 2007, une offre de 100 places sera ajoutée pour desservir 10 écoles maternelles.

Il convient de bien cerner l'objectif :

- Pour certains, c'est un mode de garde, permettant aux enfants une journée continue hors du domicile.
- Mais c'est aussi pour certains un service social, un repas équilibré par jour.

Accueil du soir :

Proposé à tous

Réservé aux enfants en difficulté scolaire

Accueil dans l'école de 16 h 30 à 17 h 45 ou 18 h 30	Accompagnement à la scolarité
Lu., Ma. Je. Ve.	Aide méthodologique et accompagnement
	→ faire ses devoirs.
	Interdiction toutefois des devoirs écrits

Pendant les congés scolaires

Accueil de loisirs

Accueil régulier, du lundi au vendredi. De 7 h 30, arrivée jusqu'à 9 h jusqu'à 11 h 30 (sans repas) ou 17 h 30.

Système d'accueil le soir, de 17 h 30 à 18 h 30.

Des ateliers de travaux manuels, d'expression, des sorties, des promenades, des activités ludiques (grands jeux).

Sports benjamins

Accueil régulier, du lundi au vendredi. De 9 h 30 à 11 h 30 (sans repas)

Et l'après-midi de 14 h à 16 h.

Stages sportifs, sorties éducatives.

Centres de vacances

Séjours d'enfant dans notre Centre de nature et plein air Armand Bermont à Charquemont, des périodes de 18 jours, en hébergement complet.

Ce sont les « colonies de vacances ». Toutefois nous réfléchissons à l'évolution de ce secteur vers d'autres formules, plus courtes, moins onéreuses.

Il existe aussi d'autres loisirs, musique, clubs sportifs, etc. permettant à des enfants de pratiquer différentes activités.

L'encadrement de ces activités :

Des animateurs BAFA.

Il existe en France un brevet, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA), délivré par le ministère.

Destiné aux encadrements occasionnels, il apporte un « vernis » aux animateurs, car il s'obtient en 7 jours de formation, un stage pratique sur le terrain et un perfectionnement de 50 heures.

A Montbéliard les responsables (directeurs de séjours) sont systématiquement des permanents, salariés de la ville.

Globalement nous comptons un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les plus jeunes (jusqu'à 6 ans) seront encadrés à raison de un animateur pour 8.

Actuellement il faut réunir chaque jour de classe 29 animateurs et animatrices pour organiser les repas dans les 9 écoles élémentaires de la ville (jusqu'à 430 enfants).

Les coûts

Il est toujours difficile de calculer le coût réel de ce type d'activités.

Nous n'avons pas de locaux réellement séparés, le personnel peut intervenir en différents lieux, à différents moments.

Toutefois pour la collectivité, les coûts sont significatifs.

De façon très empirique ;

Le coût du repas livré par une cuisine centrale est de 2.90 €.

Le personnel revient à deux fois cette somme (encadrement et service)

Les autres dépenses représentent encore un quart.

Le coût moyen de revient par repas est de 15,15 €

Comprenant repas, encadrement, transport.

Pour les familles

Quotient familial selon les revenus. (Chiffres 2006-07)

1,13 € 1,35 € 1,57 € 1,70 € 2,79 € 3,34 € 4,13 €

La recette moyenne est de 2.78 € (soit moins de 20%).

Les familles ne paient pas tout à fait ce que coûte simplement la nourriture.

C'est donc un financement par répartition grâce à l'impôt.

Coût détaillé :

Pour accueillir environ 430 enfants, uniquement en restauration scolaire.

Produits d'entretien 1 441.54 € 0.41% 2 177,53 € 0.62% Fournitures diverses Transport 19 749.88 € 5.62% Analyses micro-biologiques 1 481.50 € 0.42% Investissement 359.05€ 0.10% 351 131,55 € 100.00% Total

6. Conclusion

La demande sociale semble forte pour ces services péri-scolaires.

Ils répondent à un changement de modèle de vie, et peuvent apporter une valeur ajoutée pédagogique, mais à condition de bien gérer les recrutements des professionnels qui doivent prendre en charge nos enfants pendant des durées importantes, presque deux fois plus longtemps que l'école.

Toutefois l'accueil des enfants, qu'il soit organisé par la ville, ou confié à des associations mais financé tout de même par la ville reste onéreux.

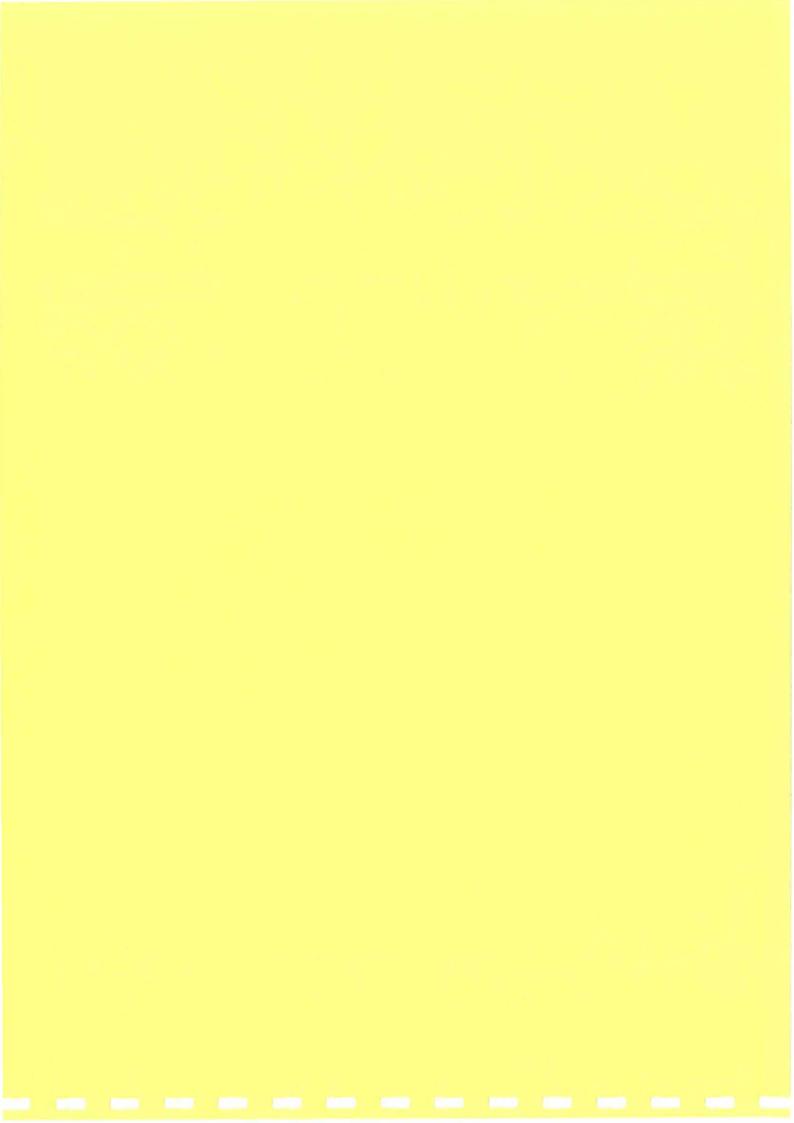
Ces activités en France restent facultatives au regard de la réglementation.

Ce sont également des arguments politiques, dans la mesure où certaines municipalités font les titres de l'actualité en voulant offrir gratuitement la « cantine » aux enfants. Trois villes l'ont tenté en région parisienne, avec un énorme succès. Mais à des coûts impressionnants.

La cantine des écoles devient gratuite au Bourget et à Drancy

Cette mesure est affichée par la jeune communauté de communes (Le Bourget-Drancy) comme étant une première en France : la restauration scolaire gratuite pour les enfants des écoles élémentaires. Une vraie mesure "coup de poing" pour plus de 3.000 enfants des deux villes.

Cette décisions a pour but de créer "le droit à un repas équilibré et gratuit" affirme le président de la communauté de communes et maire du Bourget. Cette mesure qui va coûter 1,1 million d'euros se veut "socialement juste". Pour le député maire de Drancy, " c'est parfois le seul repas équilibré de la journée pour les enfants" et de préciser "qu'avec deux enfants [en élémentaire], le tarif à Drancy était de 130 € par mois ce qui fait 1.300 euros en moins à payer pour les jeunes familles par an... un vrai 13ème mois !



PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Introduction

La Ville de Montbéliard développe, depuis de nombreuses années, sur l'ensemble de son territoire, une politique éducative ambitieuse en direction de tous les enfants, avec un souci permanent de toucher ceux qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Les dispositifs de réussite éducative, mis en place dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (Loi Borloo), visent à accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Ces dispositifs s'adressent prioritairement aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans, habitant en zone urbaine sensible (ZUS) ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire (ZEP).

C'est dans ce cadre qu'un diagnostic de territoire a été lancé par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), mettant en avant les problématiques suivantes :

- des parents en difficulté dans l'éducation de leurs enfants : ils expriment une demande d'écoute importante et ont des difficultés à trouver leur place dans les actions menées.
- les problèmes de langage, et plus largement d'enrichissement culturel, sont importants.
- des carences sont constatées en terme d'hygiène de vie (activité physique, alimentation) et concernent toute la famille.
- les partenariats, le plus souvent entre deux acteurs, limitent les mobilisations "générales" autour des situations difficiles.

 certaines des actions engagées, utiles et très utilisées, ne ciblent pas nécessairement les enfants ou jeunes les plus en difficulté.

A la lumière des travaux menés, le programme se structure autour de deux orientations fortes :

- reconnaître et conforter les parents dans leur rôle éducatif.
- améliorer la continuité éducative.

et s'articule autour de deux types d'actions :

- Des actions individualisées
- . accompagnement vers les soins, en temps et hors temps scolaire.
- . accompagnement vers des activités culturelles et de loisirs.
 - Des actions collectives
- . lieu d'accueil parents-enfants : soutenir la relation parents-enfants, favoriser l'intégration sociale des familles, rompre l'isolement des familles, être un lieu de ressources pour les professionnels encadrant ou accompagnant des familles.
- . aide au travail scolaire : cette action a pour but de rassurer les parents sur leurs capacités à accompagner le parcours scolaire de leurs enfants.
- . ateliers santé bien-être : actions en matière de prévention santé, faciliter l'accès à des activités culturelles socioéducatives.
- . ateliers d'échanges à destination des parents les plus en difficulté sur les questions en lien avec l'éducation."



LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) DE LA VILLE DE MONTBELIARD

Le projet de réussité éducative

Description du projet de réussite éducative (PRE) de la ville de Montbéliard.

Le PRE de la Ville de Montbéliard est validé et financé par l'état dans le cadre du plan de cohésion sociale.

L'objectif du programme de réussite éducative est de rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers défavorisés. Les actions de soutien prennent la forme de projets éducatifs, culturels, sportifs ou de santé individuels ou collectifs.

Le dispositif de réussite éducatif ne se substitue jamais à l'action éducative menée par l'école ni aux autres actions menées notamment par les structures d'actions sociales.

Toutes les actions du dispositif s'inscrivent en complémentarité de l'existant et après concertation des acteurs déjà engagés. La mise en œuvre des suivis individualisés ne peut se faire qu'avec le consentement éclairé des parents et leur participation active. L'implication des enfants et des jeunes est également recherchée.

Les suivis individuels font l'objet d'un contrat signé par l'équipe de soutien, les parents et le jeune. La confidentialité est garantie au sein des équipes. Le comité de pilotage du dispositif ne reçoit pas d'informations nominatives.

Public concerné:

Tous les enfants et les jeunes âgés de deux à seize ans résidant en ZUS ou scolarisés en ZEP

Déclenchement :

Des professionnels ou des bénévoles en contact avec le public sont alertés par un événement particulier, des troubles du comportement inexpliqués nouveaux, l'aggravation manifeste d'une situation problématique antérieure...



Cellule de veille

Rassemble un représentant de la direction des solidarités, une infirmière du CCAS, la secrétaire du réseau ambition réussite de l'Education Nationale, un psychologue du RASED et le coordonnateur du projet de réussite éducative.

La cellule de veille recoupe les informations dont elle dispose, évalue la situation et les mesures existantes.



Classement sans suite dans le cadre du

► La situation ne relève pas du PRE.

PRE si:

- ► Une prise en charge satisfaisante existe déià.
- ► La famille refuse la prise en charge.



Convocation de l'équipe pluri-disciplinaire de soutien.

L'EPS rassemble tous les intervenants dont les compétences sont jugées nécessaires à la mise en œuvre d'une prise en charge efficace.

La composition est déterminée par la cellule de veille au cas par cas.

Les parents, non déchus de leurs droits parentaux, sont systématiquement membres de l'EPS.

Le coût des actions et interventions est pris en charge dans le cadre du PRE.